

République française  
COMMUNE DE PONT DE MONTVERT - SUD MONT LOZERE  
DEPARTEMENT de la Lozère

DE 2018\_036

Séance du jeudi 22 mars 2018

Membres en exercice : 29

Date de la convocation: 19/03/2018

Présents : 19

*L'an deux mille dix-huit et le vingt-deux mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Alain JAFFARD,*

Votants: 20

Pour : 19

Contre : 0

Secrétaire de  
séance: François  
FOLCHER

**Présents :** Jean-Pierre ALLIER, Laurent ARBOUSSET, Michèle BUISSON, Gilles CHABALIER, Paul COMMANDRE, Yves COMMANDRE, Albert DOUCHY, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Frédéric FOLCHER, Alain JAFFARD, Stephan MAURIN, Thierry MAZOYER, Gillian MC HUGO, Daniel MOLINES, Dominique MOLINES, Michel RIOU, Gilbert ROURE

**Représentés:** Jean-Paul VELAY par Michel RIOU

**Excusés:** Matthias CORNEVAUX

**Absents:** François BEGON, Catherine BLACLARD, Patrick BRUN, Régis DURAND, Yves Elie LAURENT, Marie LION, Yves SERVIERE, Françoise THYSS

**Objet: Vente des parcelles E96 et E95 (FDL) - DE\_2018\_036**

Monsieur le Maire délégué de la commune historique de Fraissinet de Lozère présente au Conseil municipal l'évolution d'un dossier déjà mentionné en conseil. Il s'agit de la vente de deux parcelles (E95 et E96), appartenant à la commune et située à l'entrée de la Croix de Rûnes à Fraissinet de Lozère. Ces parcelles seraient divisées conformément au plan ci-joint et vendues en partie au conseil départemental, à madame Séverine Combes et à madame Christelle TEISSEIDRE. La vente au conseil départemental a déjà fait l'objet d'une délibération n° DE\_2018\_008 du 4 janvier 2018.

**Le conseil, après en avoir délibéré,**

**DECIDE** la vente de la moitié (partie ouest) de la parcelle E 96 (constructible) et de la parcelle E95 (non constructible) sur la commune déléguée de Fraissinet de Lozère, quartier de la Croix de Rûnes, au prix de 20€ le m<sup>2</sup> pour la partie de parcelle E 96 et 7 € le m<sup>2</sup> pour la parcelle E95 à madame Séverine COMBES, Sellière et Artiste intermittente, 8, Rue des Fraïsses, Fraissinet de Lozère 48220 Pont de Montvert Sud Mont Lozère. Séverine COMBES, versera un acompte de 6€ x 850 m<sup>2</sup> (1/2 E96) + 2€ x 300 m<sup>2</sup> (E95) soit **6 100 € à la signature de la promesse de vente.**

**DECIDE** la vente de la moitié (partie est) de la parcelle E 96 (constructible) sur la commune déléguée de Fraissinet de Lozère, quartier de la Croix de Rûnes, au prix de 20€ le m<sup>2</sup> à madame Christelle TEISSEIDRE, Artiste Peintre, 16, boulevard Emile Jamais 30 000 Nîmes. Christelle TEISSEIDRE, versera un acompte de 6€ x 850 m<sup>2</sup> soit **5 500 € à la signature de cette promesse de vente.**

**MANDATE** Monsieur Jean-Pierre ALLIER pour signer les promesses de vente ainsi que tous les documents, y compris notariés, nécessaires à la réalisation de cette transaction.

**PRECISE** que la vente définitive des terrains aura lieu après les travaux de viabilisation que la commune réalisera.

RF Préfecture de Mende
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 03/04/2018 048-200057594-20180322-DE_2018_036-DE

Ainsi fait et délibéré, au Pont de Montvert,  
Les jours, mois et an que ci-dessus.  
Le Maire, Alain Jaffard

